

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 11 février 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise

NOR : JUSF2504642A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires : **Monsieur Guilhem PASDELOUP**

Suppléants : **Madame Souad GLET**

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaires : **Monsieur Foudil BELLABAS**

Suppléants :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : **Madame Julie HOUDAN**
Madame Sonia OLLIVIER

Suppléants : **Madame Nathalie PEREZ**
Madame Souad SMATI

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : **Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI**
Madame Birgul ATTOUN BALTA

Suppléants : **Madame Chelsea ONESTAS**
Monsieur Ababacar SALL

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

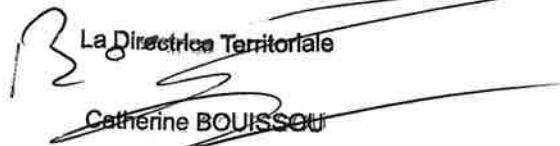
Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 11 février 2025

**La directrice territoriale de la protection
judiciaire de la jeunesse du Val-d'Oise**

Catherine BOUSSOU


B La Directrice Territoriale
Catherine BOUSSOU